

Vendredi 30 novembre 2018

ANNONCES LÉGALES 21

Contact : tél. 03 83 69 09 32 mail : lelegales@estrepUBLICain.fr

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1,82€ HT pour l'année 2018.

Avis de marché

Mairie d'Audincourt, M^{mes} Marie-Claude GALLARD, maire
8, avenue Aristide Briard, 25400 Audincourt
Téléphone : 03.81.36.37.58

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Référence acheteur : 2018.047/MA.

L'avis implique un marché public.

Objet : numéro de la consultation : 2018.047 : travaux de reprise de concessions dans les cimetières de la commune.

Procédure : procédure adaptée.

Forme du marché : prestation divisée en lots : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 30 % : valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique ;
- 70 % : prix.

Remise des offres : 14 décembre 2018 à 12 h au plus tard.

Envoi à la publication : le 27 novembre 2018.

Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agssoft.marches-publics.info>

121082500

EPP Doubs BFC
Réaménagement du futur siège de l'EPPF
21, rue Pergaud, 25000 Besançon

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Pouvoir adjudicateur : EPP Doubs BFC, 28, rue Mégevand, 25000 Besançon, tél. 03.81.82.38.31.

2. Objet du marché : la présente consultation concerne le réaménagement du futur siège de l'EPPF, 21, rue Pergaud, 25000 Besançon.

3. Procédure de passation du marché : procédure adaptée selon l'article 27 du décret n° 2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

4. Délais d'exécution : voir article 5 de l'acte d'engagement.

5. Nombre et consistance des lots : les travaux sont répartis en 8 lots, traités par marchés séparés, à savoir :

- lot 1 : espaces verts ;
- lot 2 : charpente bois ;
- lot 3 : faux plafonds ;
- lot 4 : sols souples ;
- lot 5 : menuiserie aluminium et serrurerie ;
- lot 6 : cloisons ;
- lot 7 : chauffage, ventilation ;
- lot 8 : électricité.

6. Modalités d'obtention du dossier de consultation : l'ensemble des documents de la consultation sont sous format dématérialisé et mis en ligne sur le profil acheteur de l'établissement.

Le dossier est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur de la collectivité : www.e-marchespublics.com

7. Date limite de réception des offres : mercredi 19 décembre 2018 à 12 h : dans le respect de l'évolution de la réglementation en matière de commande publique et de la dématérialisation des marchés publics à compter du 1^{er} octobre 2018.

La réglementation contraint l'ensemble des candidats à déposer leurs candidatures et leurs offres de façon dématérialisées sur le profil acheteur de l'établissement.

Les candidatures et les offres papiers seront considérées comme des offres irrégulières non susceptibles de régularisation.

8. Critères de jugement des offres : le détail du jugement des offres est développé dans l'article 6 du règlement de consultation (RC).

9. Justifications à produire par les entreprises : se référer aux pièces de la consultation.

10. Délai d'engagement : 180 jours.

11. Renseignements complémentaires : les entreprises ont la possibilité de poser des questions à l'architecte par l'intermédiaire du profil acheteur de la collectivité www.e-marchespublics.com

Une visite des lieux du bâtiment 21, rue Pergaud, 25000 Besançon est possible le mardi 11 décembre 2018 entre 8 h et 10 h.

Les candidats souhaitant visiter les lieux voudront bien confirmer auprès de l'architecte leurs volontés de visiter, M. ABT au 03.81.82.31.99.

12. Date d'envoi à la publication : vendredi 30 novembre 2018.

121268800

AVIS DE MARCHÉ

Marchés de travaux

Pouvoir adjudicateur : commune de Lantenne-Vertière, 7, rue de la Mairie, 25170 Lantenne-Vertière, tél. 03.81.58.23.33.

Maître d'œuvre : ABCD INGENIERIE, route de Lyon, 39570 Montmorot.

Procédure de passation : procédure adaptée, article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Objet du marché de travaux : aménagement de la place de la Fontaine.

Lieu d'exécution : commune de Lantenne-Vertière.

Prestations divisées en lots ou en tranches :

- lot n° 1 : terrassement, VRD, signalisation ;
- lot n° 2 : éclairage public ;
- lot n° 3 : éclairage public ;

avec tranche optionnelle.

Variantes : autorisées dans les conditions indiquées au règlement de consultation.

Délai d'exécution : 3 mois.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : début février 2019.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation :

- lot n° 1 : prix : 40 % - Mémoire technique : 60 % ;
- lot n° 2 : prix : 40 % - Mémoire technique : 60 % ;
- lot n° 3 : prix : 60 % - Mémoire technique : 40 %.

Justifications à produire lors de la remise des offres : conformes aux articles 44 et 48 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et précisées dans le règlement de la consultation.

Date et heure limites de réception des offres : vendredi 1^{er} février 2019, 9 h.

Modalités de remise des offres : par voie électronique sur le profil acheteur défini par le maître d'ouvrage.

Les renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus auprès de : ABCD INGENIERIE, route de Lyon, 39570 Montmorot, tél. 03.84.47.15.78, devid@abcd-ingenierie.com

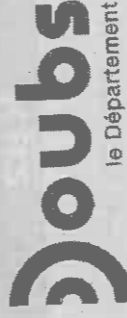
Par voie électronique, en déposant une question (au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres) sur le profil acheteur défini par le maître d'ouvrage : <http://www.e-marchespublics.com> (voir conditions au RC).

Délai de validité des offres : 120 jours.

Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation : le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement sur le site à l'adresse suivante (défini par le pouvoir adjudicateur) : <http://www.e-marchespublics.com>

Date d'envoi de l'avis à la publication : 27 novembre 2018.

117479600



M^{me} Christine BOUQUIN - Présidente du département
Hôtel du département, 7, avenue de la Gare-d'Eau, 25031 Besançon cedex

Téléphone : 03.81.25.81.25

AVIS

Référence acheteur : 2018DPL0030/BO.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : numéro de la consultation : 2018DPL0030 : collecte, manutention et valorisation des déchets verts des bâtiments départementaux et des collèges du département du Doubs.

Procédure : procédure adaptée.

Forme de la procédure : prestation divisée en lots : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 7 janvier 2019 à 17 h au plus tard.

Envoi à la publication : le 27 novembre 2018.

Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

L'avis autorise la candidature MPS.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

121078600

Avis publics

LA MAIN NOIRE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 euros dont le siège social est 16, rue de Vignerot, 25000 Besançon
Immatriculée : RCS Besançon 800 355 010

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 23 novembre 2018, la Société THE BELFORT TATTOO FAMILY, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 200 euros, domiciliée 13, rue des Capucins, 90000 Belfort a, en sa qualité d'associée unique de la Société LA MAIN NOIRE, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Cette décision fera l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de Besançon.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société LA MAIN NOIRE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de Besançon.

Pour avis

120735400

Département du Doubs

Commune de Présentevillers

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan local d'urbanisme

La commune de Présentevillers informe ses administrés et toutes les personnes qui peuvent être intéressées, une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est organisée. Cette enquête publique est ouverte par arrêté du maire du 26 octobre 2018. Le PLU a notamment pour objet de définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles et forestières (N) et de fixer les règles d'occupation du sol dans chacune de ces zones.

M. René BAILLY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Besançon.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs du lundi 26 novembre 2018, à partir de 9 h, au vendredi 28 décembre 2018, jusqu'à 17 h.

Les pièces du dossier sur support papier, les avis des personnes publiques associées consultées après arrêt duprojet, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert par M. le Maire, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Présentevillers, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, soit le lundi de 9 h à 13 h, le mardi de 9 h à 11 h, le jeudi de 14 h à 17 h 30 et le vendredi de 14 h à 16 h 30. Tous ces documents et les observations émises durant l'enquête seront également mis en ligne sur le site de la commune (www.presentsevillers.com) rubrique INPRO PRATIQUES - Plan local d'urbanisme et consultables sur un poste informatique en mairie aux horaires d'ouverture de la mairie au public. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des pièces du dossier auprès de la mairie de Présentevillers.

Le dossier comprend notamment les informations environnementales, figurant au rapport de présentation et se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale afférent, le PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale. Chacun pourra prendre connaissance du projet de PLU et formuler éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête papier disponible en mairie ;
- en les adressant par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Présentevillers, 1, place du 28-October-1944, 25550 Présentevillers ;

- par courriel à l'adresse suivante : enquete.plu.presentsevillers@orange.fr

La commune de Présentevillers est l'autorité responsable du PLU. Toutes les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées à M. Philippe MATHIEU, maire de Présentevillers.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

- le lundi 26 novembre 2018 de 10 h à 13 h ;
- le samedi 15 décembre 2018 de 9 h à 12 h ;
- le vendredi 28 décembre 2018 de 14 h à 17 h.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Présentevillers, le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Au vu des observations formulées au cours de l'enquête publique et des conclusions de M. le Commissaire enquêteur, le conseil municipal pourra approuver le plan local d'urbanisme.

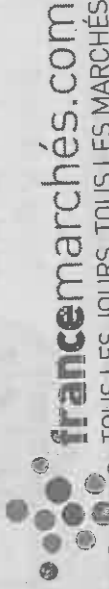
Le rapport du commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et mis en ligne sur le site internet de la commune et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A Présentevillers, le 26 octobre 2018

Le maire, Philippe MATHIEU

115109700

DÉCOUVREZ
LE SITE
LE PLUS
COMPLÈT
ET RESTEZ
INFORMÉ
DES NOUVEAUX
MARCHÉS



francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS